

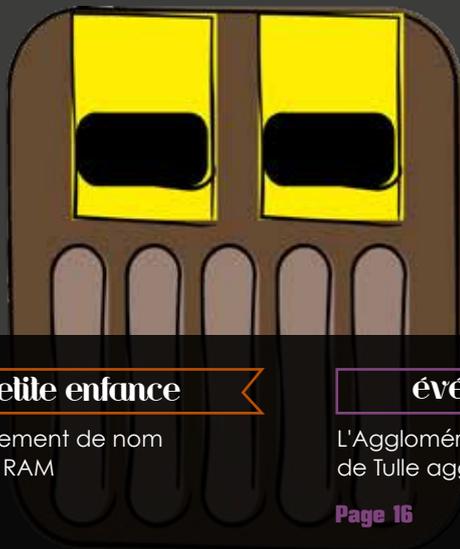
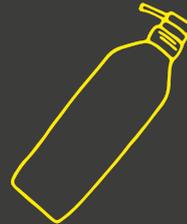
LE TAM

Janvier 2023

LE MAGAZINE DE TULLE AGGLO

N°41

En 2023,
on se simplifie
le tri!



petite enfance

Changement de nom pour le RAM

Page 6

événement

L'Agglomérée fête les 30 ans de Tulle agglo

Page 16

santé

Une aide pour l'installation des futurs médecins

Page 28



Les années se suivent et malheureusement les difficultés se succèdent. Après la crise Covid qui a mis à mal le tissu économique, dégradé le lien social et relationnel entre les habitants et accentué la fragilité de notre système de santé (surtout hospitalier) survient une crise énergétique sans précédent.

À cet égard, la communauté d'agglomération s'est engagée dans deux directions :

Agir immédiatement ! Tout d'abord celle de l'urgence pour maintenir l'explosion des coûts. Ainsi les consignes d'allumage et de chauffage des équipements communautaires ont été adaptées pour diminuer les consommations énergétiques. À titre d'exemple, l'éclairage public de certaines zones d'activités passe en équipements LED (en cours d'installation à Cueille, les Alleux 1, Mulatet) et un audit plus complet est prévu avec le concours de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze.

L'ouverture au public des services communautaires a fait l'objet d'une seule adaptation à ce stade avec la fermeture du centre aqua pendant la période de la fin d'année, dans le prolongement de la maintenance annuelle consistant à la vidange des bassins.

Développer les énergies renouvelables. Il s'agit, à plus long terme, de structurer une filière « énergies renouvelables » avec l'accélération de la rénovation thermique du bâti communautaire, notamment du centre aqua qui est le plus énergivore. Tulle agglomération s'est engagée fortement en matière de développement des énergies renouvelables sur son territoire et va porter des actions conjointes avec les communes pour valoriser les projets. Nous devons mobiliser tous nos leviers (habitat, mobilités, développement économique...) pour réduire la consommation des administrations locales, mais aussi des ménages et des acteurs économiques.

Multiplier les initiatives. La flambée des prix nous oblige à une réactivité forte ! La volonté de Tulle agglomération et des communes, autour de compétences partagées dans le domaine des énergies renouvelables, permettra de démultiplier les actions et de renforcer les moyens financiers. Cette mobilisation engagée depuis plusieurs années permet à présent de développer une nouvelle politique énergétique profitable à tout le territoire.

Michel Breuilh
Président de Tulle agglomération



30



6



18



15



8

actualités

P. 04

Nouveau délégué à l'agriculture. Mutuelle intercommunale. Déplacements. Nuits de la lecture. Rénovation énergétique. Nouvelle adresse pour le syndicat du Puy des Fourches Vézère. Nouvelle formation au campus connecté. Journées portes ouvertes de l'IUT et du CFA Bâtiment. Le RAM devient le RPE. Du jazz en hiver. Très haut débit. Aide à l'achat d'un VAE. Cours de natation. 2 applis de lecture sur le réseau TuT agglo.

économie

P. 10

Éco Pulse : bilan 2022. Journées Transmission-reprise. Tellis et le Téléthon. Journées des métiers du Bâtiment. Initio : nouvelles entreprises.

reportage photo

P. 12

Assainissement : un réseau en restructuration.

portrait

P. 14

Claude Labonne, président de la SAS Paysans Cœur de Corrèze

paroles de...

P. 15

Mission compostage !

décryptage

P. 16

Les 3 et 4 juin : l'Agglomérée fête le territoire

dossier

P. 18

Tri : et si on se simplifiait la vie ?

projet

P. 24

Ferme de Lestrade : futur tiers-lieu agricole intercommunal

communes

P. 26

Chantier participatif à Beaumont. Cathy Donnedevie, maire de Clergoux. Bibliothèque de Lagarde-Marc-la-Tour. Monuments historiques en restauration à Corrèze. Salle multi-activités à Naves. Bibliothèque de Cornil. Exposition des Jardiniers du Puy-Mézier à Pierrefitte. Nouveaux restaurateurs à Orliac-de-Bar.

santé

P. 28

Étudiants en médecine : l'agglo vous aide et vous accueille. Interview de Pascal Fouché, délégué à l'Offre de soins territorialisée.

travaux

P. 30

Les chantiers de voirie en 2022.

environnement

P. 32

L'agglo aux côtés des propriétaires forestiers. Collecte des sapins de Noël. Économies de fluides au centre aqua. Contrôles des installations par le SPANC. Écogestes à adopter chez soi.

infos pratiques

P. 34

Fibre optique : ce qu'il faut savoir

tribunes

P. 35

Le Tam. Tulle agglo Magazine - Rue Sylvain Combes - 19000 Tulle. Téléphone : 05 55 20 75 00. Fax : 05 55 20 75 01. E-mail : tulleagglo@tulleagglo.fr. **Directeur de la publication** : Jean-François Labbat. **Rédactrice en chef** : Marie Cailleaud. **Rédaction** : Marie Cailleaud, Claire Mouzac. **Photos et illustrations** : Claire Mouzac, Marie Cailleaud, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, ministère de la Culture, Catherine Gay, entreprise Eurovia, Jean-Luc Clercq-Roques pour Polypheme, AdobeStock, Dorothee Sicard, entreprise Socama, Pierre Antoine pour Citeo, Citeo, SYTTOM 19, Géoportail, Carole Massié, Céline Lemerrier, mairie de Clergoux, mairie de Naves, R. du Pont, Auberge de la Tanière, William Raynal, AdobeStock. **Mise en page et secrétariat de rédaction** : Sylvie Mahé. **Dépôt Légal** : Décembre 2022. **ISSN** : 1261-3320. **Tirage** : 23 500 exemplaires. **Diffusion** : La Poste. **Imprimerie** : Maugein - Tulle, adhérent Imprim'Vert, imprimé sur papier PEFC/10-31-3162.



Un nouveau délégué à l'Agriculture

Lors du conseil communautaire du 10 octobre dernier, Bruno Fleury a été élu membre du bureau.

Il s'est également vu confier la délégation de l'Agriculture et des Circuits courts par le président de Tulle agglo, Michel Breuilh. Son élection et sa nomination font suite à la démission de Pierre-Marie Capy qui occupait ces deux fonctions. Bruno Fleury est maire d'Orliac-de-Bar depuis 2020.



EN BREF

Mutuelle intercommunale

Depuis 2019, Tulle agglo, la Ville de Tulle et l'association ACTIOM proposent le dispositif « Ma commune Ma Santé », une solution santé adaptée aux besoins de chacun et accessible à tous, même aux plus fragiles.

Qui peut en bénéficier ? Toute personne vivant sur le territoire de Tulle agglo mais également les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les professionnels libéraux, les employés territoriaux ou les agents municipaux installés ou travaillant sur le territoire communautaire.

Le référent local d'ACTIOM assurera des permanences à :

- Seilhac, de 13h30 à 17h30 : les 17/01, 28/02, 21/03, 25/04, 23/05, 27/06, 19/09, 24/10, 21/11 et 19/12.
- Tulle (CCAS), de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 : les 18/01, 01/03, 22/03, 26/04, 24/05, 28/06, 20/09, 25/10, 22/11, 20/12.

Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48, associationactionm.org

MOBILITÉ

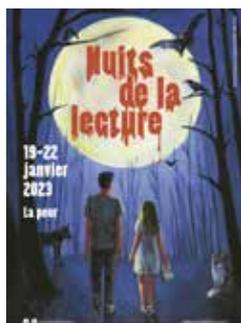
Et si on parlait de vos déplacements ?

Le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités lance une consultation avec les habitants et les collectivités pour mieux comprendre les usages et habitudes de déplacement (train, bus urbain, car interurbain, voiture, vélo...). Cette démarche vise à anticiper les besoins de mobilité et à co-construire avec les Autorités Organisatrices de Mobilité les réseaux de transports publics à l'horizon 2025-2030, et notamment les pôles de rabattement, les parking-relais, les aires de covoiturage... ■

Rendez-vous sur le site internet jeparticipe.nouvelle-aquitaine-mobilites.fr et participez au sondage jusqu'au 20 janvier 2023 !

médiathèque intercommunale éric-rohmer

Une nuit pour lire et se faire peur



Créées en 2017 par le ministère de la Culture, les Nuits de la lecture ont pour objectif de célébrer le plaisir de lire. Depuis 2021, elles sont organisées par le Centre national du livre, un établissement public qui a pour mission d'accompagner et de soutenir tous les acteurs de la chaîne du livre. La 7^e édition des Nuits de la lecture se tiendra du 19 au 22 janvier et aura pour thème "la peur". À la médiathèque intercommunale Éric-Rohmer à Tulle, cette thématique sera déclinée, les 20 et 21 janvier, sous différentes formes (jeux, ateliers, rencontre avec l'écrivain Sébastien Vidal, lectures) pour les lecteurs de tous âges. Attention, frissons garantis ! ■

Retrouvez le programme complet dans La Navette n°16, disponible dans les établissements du réseau et sur www.mediathèque.tulleagglo.fr

1 000

C'est le nombre de conseils personnalisés sur la rénovation énergétique de l'habitat privé qui ont été délivrés en 2022 par la plateforme France Renov', en partenariat avec le CPIE de la Corrèze. Près de 70 ménages ont également été accompagnés dans la rénovation énergétique globale de leur logement. Vous pouvez retrouver ce service de conseil à la Maison de l'Habitat de Tulle aggl. Plus d'infos sur maison-habitat.agglo-tulle.fr. Contact : au 05 55 20 67 01 et par mail habitat@tulleagglo.fr

eau potable

Le syndicat du Puy des Fourches Vézère a déménagé

Le Syndicat des eaux du Puy des Fourches Vézère ne se trouve plus à Seilhac. Il est désormais installé à Naves, ZA de la Geneste au 3 rue Charles Pathé. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h, les mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h, les vendredis de 14h30 à 17h30. ■

Si vous avez besoin de contacter le syndicat, vous pouvez téléphoner au 05 55 27 89 77 ou écrire à l'adresse suivante : eau@spdfv.fr

EN BREF



Journées portes ouvertes à l'IUT et au CFA Bâtiment à Tulle

Le samedi 28 janvier prochain, l'Université de Limoges organise sur ses différents sites de formation des journées portes ouvertes de 9h à 17h. À cette occasion, l'IUT à Tulle accueillera les lycéens et leur famille pour leur présenter le campus universitaire et leur faire découvrir le B.U.T. Génie Industriel et Maintenance ainsi que le B.U.T. Hygiène, Sécurité, Environnement. Une seconde journée portes ouvertes est également prévue à Tulle, le samedi 4 mars, de 9h à 14h.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'IUT du Limousin : www.iut.unilim.fr

Le CFA Bâtiment à Tulle ouvre également ses portes au public le 28 janvier de 8h30 à 16h30. Seront présentées plusieurs formations supérieures en alternance telles que le BTS Électrotechnique, le BTS Maintenance des Systèmes, option Systèmes énergétiques et fluidiques, le BTS Fluide énergie et domotique, option Génie climatique et fluide et option Domotique et bâtiments communicants, le Titre professionnel de Technicien de service de la maison connectée et la Mention complémentaire en énergies renouvelables, option Énergie thermique.

Pour plus d'informations, contactez le 05 55 29 92 60 ou rendez-vous sur le site du CFA Bâtiment : www.cfabâtiment-tulle.fr



campus connecté

Une nouvelle formation proposée

Depuis novembre dernier, le Campus Connecté Tulle Corrèze accueille une nouvelle formation au sein de son catalogue : le Diplôme d'État de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF). Travailliers sociaux à part entière, les TISF interviennent le plus souvent à domicile ou à proximité du domicile, au cœur des fragilités familiales ou face à des circonstances particulières (décès d'un proche, naissance, longue maladie, handicap, etc.). Leur action est préventive, éducative ou réparatrice, et vise à restaurer ou à développer l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement.

La création de cette formation est le fruit d'une mobilisation de plusieurs acteurs du territoire – le Conseil départe-

mental de la Corrèze, Pôle Emploi, la Mission locale – afin de répondre à une demande exprimée par les employeurs du secteur social, confrontés à une problématique de recrutement.

La promotion est constituée de 13 apprenants dont 10 en formation initiale financée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du plan de réduction des tensions de recrutement. Les deux années de formation sont rythmées par 950 heures de formation théorique en centre et par 1 155 heures de stage professionnel sous la forme de 4 périodes. Les employeurs jouent ainsi un rôle majeur pour l'intégration et la professionnalisation des futurs travailleurs sociaux voués à renforcer leurs équipes. ■

petite enfance

LE RAM DEVIENT LE RPE

Les Relais Assistants Maternels (RAM) deviennent les Relais Petite Enfance (RPE). Un changement de nom national porté par la CAF, qui tend à renforcer le rôle de conseil et d'écoute de ce service aux parents et aux professionnels.

Décryptage sur ce service porté par le Pôle Petite Enfance de Tulle agglo.

Parler de Relais Petite Enfance plutôt que Relais Assistants Maternels : voilà une des dispositions de la réforme des modes d'accueil prévue dans la loi ASAP (loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique). Un changement de nom qui s'accompagne également d'un élargissement des missions confiées aux RPE. Désormais, ils constituent des points de référence et d'information concernant l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile, pour les parents ainsi que pour les professionnels de la petite enfance.

L'INFO EN +

Le Relais Petit Enfance est situé au 5 avenue Alsace-Lorraine à Tulle. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Une permanence téléphonique est assurée tous les lundis après-midi de 14h à 17h au 05 55 20 80 32 et au 06 73 79 17 08. Vous pouvez également le contacter par mail à : rpe@tulleagglo.fr



LES ATELIERS DU RPE, COMME ICI À TULLE, SONT DES MOMENTS D'ÉVEIL ET DE JEUX OUVERTS À TOUS : ENFANTS, PARENTS ET PROFESSIONNELS.

L'offre d'accueil du Pôle Petite Enfance de Tulle agglo

1

Crèche collective
située à Tulle.

1

Crèche hospitalière
située à Tulle.

2

Micro-crèches situées
à Saint-Germain-les-Vergnes
et à Seilhac.

4

Communes (Chameyrat,
Naves, Saint-Mexant et
Tulle) membres de la crèche
familiale située à Tulle.



Sur le territoire de Tulle agglo, le RPE est installé à la Maison des enfants à Tulle et dépend du Pôle Petite Enfance de l'agglo. Il est animé par deux professionnelles. C'est un lieu neutre et gratuit.

Les parents peuvent s'y rendre afin d'être informés sur les différentes possibilités d'accueil qui existent sur le territoire. Les familles peuvent y trouver des conseils ainsi qu'une écoute pour répondre à leurs besoins concernant le mode de garde de leurs enfants. Elles peuvent également être orientées sur les démarches administratives à effectuer en tant qu'employeurs (CAF, PAJemploi, contrat de travail, fiche de paie, etc.).

En parallèle, le RPE accompagne les assistant(e)s maternel (le)s agréé(e)s en les informant sur le statut, les droits et les obligations de leur profession mais aussi en organisant des rencontres autour de différentes thématiques.

Enfin, le RPE propose régulièrement aux familles ainsi qu'aux professionnels, de participer à des ateliers. Ce sont des moments de rencontres placés sous le signe du jeu, de l'éveil et du partage avec les enfants. ■

zoom sur...

Les ateliers du RPE

Le RPE propose, hors vacances scolaires, un service itinérant d'ateliers d'éveil et de jeux ouverts à tous sur inscription. Ils ont lieu six fois par semaine dans cinq communes différentes.

- **Les lundis** : à Tulle, à la Maison des enfants de 9h à 11h30.
- **Les mardis** : à Seilhac, à la micro-crèche POM d'Api, de 9h à 11h et à Favars, à la salle polyvalente, de 9h30 à 11h.
- **Les jeudis** : à Corrèze, dans la salle du centre culturel, de 9h30 à 11h.
- **Les vendredis** : à Sainte-Fortunade, à la salle polyvalente, de 9h30 à 11h, et à Tulle, de 9h à 11h30, à la Maison des enfants. Se renseigner auprès du RPE pour connaître les dates précises. ■



festival

Du jazz en hiver

Le festival de jazz Du bleu en hiver revient du 19 au 28 janvier pour une 18^e édition placée sous le signe de la diversité de la créativité et de la convivialité. Découvrez la programmation.

L'INFO EN +

Le festival est porté et programmé par l'association Du bleu en hiver qui rassemble L'Empreinte, Scène nationale Brive-Tulle, Des Lendemain Qui Chantent, Le Maxiphone, Grive-la-Braillarde et la Ligue de l'enseignement - FAL de la Corrèze.

Pour cette 18^e édition, le festival Du bleu en hiver ne rendra pas visite à nos voisins périgourdins mais se concentrera plutôt sur la Corrèze et ses deux villes de cœur : Tulle et Brive. À Tulle plus particulièrement, l'événement prendra ses quartiers au théâtre mais aussi dans l'écrin du Magic Mirror, un chapiteau à l'ambiance circassienne installé sur le parking de la cathédrale.

Les festivités débiteront le jeudi 19 janvier à 18h avec une inauguration tout en nuances de bleu au Magic Mirror. Puis, le brass band Groove Catchers Extended ouvrira le bal à 18h30 lors d'un concert gratuit. À 21h, direction le théâtre pour assister à *Savage*, une création orchestrale unique de la compagnie Le Maxiphone inspirée par les pièces pour clavecin de Jean-Philippe Rameau.

Le lendemain, c'est uniquement sous la tente du Magic Mirror que les choses se passeront. À 18h30, la formation Ramdam Fatal proposera son jazz incantatoire tandis qu'à 21h, l'équipage franco-réunio-colombien An'Pagay présentera son premier album de jazz métissé *Somin Tegar*. Puis à 23h, le quartet breton 'Ndiaz terminera la soirée au son de sa musique cuivrée.

Samedi 21 janvier, toujours au Magic Mirror, la compagnie Le Maxiphone remontera sur scène à 18h30 avec HÜLK, non pas le géant musclé de la franchise Marvel mais le trio rock composé du bassiste Benoît Lugué, du batteur Denis Barthe et du saxophoniste Guillaume Schmidt. À 21h, Ludivine Issambourg et son groupe Antiloops joueront leur ambitieux projet "Supernova" qui vous fera voyager vers d'autres galaxies. Daïda prendra la suite à 23h avec son jazz électro, moderne et vivant.

Enfin, le 22 janvier à 17h, le groupe Polypheme envoûtera le Magic Mirror au son de la darbuka et du gamelan balinaï. La saxophoniste Géraldine Laurent conclura la parenthèse tulliste du festival, mardi 24 janvier à 21h, au théâtre où elle jouera son nouvel album *Cooking*. Dès le lendemain, ce sera autour de la ville de Brive de se parer de bleu en hiver. ■

Retrouvez la programmation complète sur le site dubleuenhiver.fr

Tous les concerts programmés à 21h sont payants contrairement aux autres. Pour réserver, contactez le 05 55 22 15 22.

TRÈS HAUT DÉBIT

Le territoire bientôt 100% fibré

Le territoire de Tulle agglo est en passe d'être totalement fibré. En effet, XpFibre qui procède au déploiement des réseaux Très Haut Débit sur les communes de l'agglo (à l'exception des huit dernières entrées, c'est-à-dire Saint-Augustin, Le Lonzac, Clergoux, Saint-Pardoux-la-Croisille, Gumont, Champagnac-la-Prune, Gros-Chastang et La Roche-Canillac) a réalisé plus de 98% des raccordements.

Au 1^{er} décembre 2022, le territoire communautaire comptait 35 845 prises éligibles au raccordement fibre. Parmi elles, 35 230 ont été déployées.

615 prises sont "en cours de déploiement" soit environ 1,7 % du parc initial communautaire. Sur ce volume, 350 sont déclarées en "refus et blocage immo". Cela correspond à des logements intégrés à des immeubles ou lotissements dont les bailleurs n'ont pu être identifiés ou n'ont pas répondu à la proposition de signature de convention de déploiement (ou refus de signature). Si vous êtes bailleurs (ou syndic, ou copropriété) et que vous souhaitez signer la convention de déploiement, signalez-vous auprès d'XpFibre sur xp fibre.fr. ■



CENTRE AQUA

Cours de natation : il reste des places !

La première session d'apprentissage de la natation, adulte et enfant, va bientôt s'achever au centre aqua. En ce début d'année 2023, il est de bon ton de prendre des résolutions. Pourquoi ne pas se mettre à la natation ? Et bonne nouvelle, il reste des places pour la nouvelle session qui démarre en mars et s'écoule jusqu'au mois de juin. Intéressé ? Rendez-vous mercredi 1^{er} mars pour les inscriptions enfants et jeudi 2 mars pour les inscriptions adultes.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre aqua au 05 55 20 08 08 (aux horaires d'ouverture du standard).

7 300

C'est le montant global en euros, au 1^{er} décembre, de l'aide accordée par Tulle agglo aux personnes désireuses d'acheter un vélo à assistance électrique. Pour rappel, cette aide se présente sous la forme d'un chèque de 100, 150 ou 200 € (selon les revenus du demandeur), à utiliser chez l'un des 4 vélocistes du territoire et partenaires de l'opération : Spécialiste Vélos – M' Bike, Brival, Intersport et Décathlon Essentiel.

EN BREF



Un peu de lecture sur le réseau TuT agglo

Grâce aux applications gratuites Smart Trip et Smart Presse disponibles sur le réseau TuT agglo, vos trajets en bus sont synonymes d'évasion et de rêverie. Développées par Transdev, ces deux interfaces sont, en fait, des services de lecture conçus pour un usage lors de vos déplacements.

Smart Trip, tout d'abord, donne accès à plus de 2 000 nouvelles réparties en six catégories telles que l'humour, la romance ou bien les polars. Il vous suffit juste de choisir le temps de lecture dont vous disposez – de 2 à 20 minutes – ainsi que le genre littéraire qui vous intéresse et l'interface se charge de vous proposer une sélection de plusieurs œuvres. L'application Smart Presse, quant à elle, permet d'accéder à de nombreux titres de la presse française.

Ces deux services sont gratuits et utilisables de façon illimitée via des QR codes présents à bord des bus. Il vous faut simplement les scanner avec votre smartphone ou votre tablette pour pouvoir accéder aux pages d'accueil des deux applications. Bonne lecture !

Soutenir et accompagner les TPE

ÉCO PULSE : LE BILAN 2022

Depuis 2021, les dispositifs Éco Pulse investissements et Éco pulse numérique de Tulle agglo permettent de soutenir et d'accompagner dans leurs projets, les TPE du commerce, de l'artisanat et des services installées sur le territoire. Que s'est-il passé en 2022 ?

55

C'est le nombre de demandes de subventions qui ont été instruites en 2022 par le Pôle Éco de Tulle agglo. Parmi elles, 16 relèvent du dispositif Éco Pulse numérique et 39, du dispositif Éco Pulse investissements.

Au total, ce sont 148 000 € de subventions qui ont été accordées, soit 136 000 € pour Éco Pulse investissements et 12 000 € pour Éco Pulse numérique.

Ces subventions ont aidé les entreprises bénéficiaires à réaliser des travaux dans leurs locaux, mais aussi à acheter du matériel, ce qui représente un investissement total de plus d'un million d'euros. ■



Focus

LE PROFIL TYPE DU PORTEUR DE PROJET

Homme, 41 ans
Création d'entreprise en société
Domaine d'activité : commerce ou artisanat alimentaire

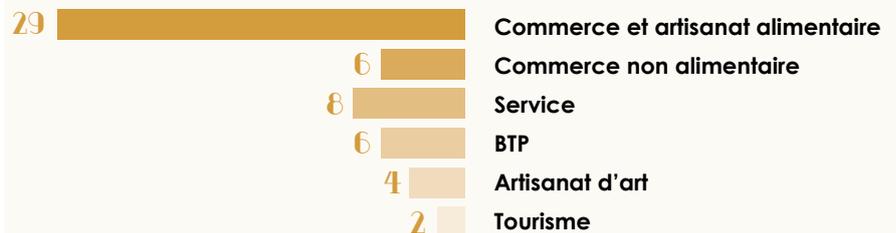
L'INFO EN +

Demande de subvention : comment procéder ?

1. Prise de contact avec l'agglo pour que le Pôle Éco vérifie l'éligibilité du projet.
2. Constitution du dossier. Si besoin, le Pôle Éco peut venir en appui pour constituer le dossier.
3. Passage du dossier devant le comité de sélection pour fixer le montant de la subvention.
4. Validation par le conseil communautaire du montant de la subvention.
5. Versement de la subvention après la présentation des pièces justificatives demandées. ■

Pour savoir si vous êtes éligibles ou pour déposer un dossier, contactez le Pôle Éco de Tulle agglo au 05 55 20 78 79, poleeco@tulleagglo.fr

RÉPARTITION DES DOSSIERS D'AIDE selon les secteurs d'activité



ET APRÈS ?

Un bonus développement durable en 2023

Pour 2023, les élus travaillent à une évolution du dispositif Éco Pulse investissements, en tenant compte de la valorisation des projets à forte valeur environnementale. Cela pourrait prendre la forme d'un bonus. Affaire à suivre.



entrepreneuriat

Les journées Transmission-Reprise de la Nouvelle Aquitaine

En novembre dernier, Tulle agglomération a participé au côté du service Attractivité du Conseil départemental de la Corrèze et d'autres acteurs locaux, aux Journées Transmission-Reprise à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Organisé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du mois de la Transmission, ce salon avait pour objectif de promouvoir et de valoriser la transmission ou la reprise

d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine dans les secteurs de l'alimentaire, des métiers de bouche, de la restauration, de l'hébergement et des métiers de service.

Les participants ont, ainsi, pu découvrir les multiples problématiques propres aux différents territoires régionaux, rencontrer des conseillers en reprise d'entreprise ou encore assister à des ateliers et à des conférences autour de cette thématique. ■

formation

Journées des métiers du Bâtiment au CFA

Le CFA Bâtiment à Tulle organise, dans ses locaux, les journées des métiers du Bâtiment, le vendredi 31 mars et le samedi 1^{er} avril. Au programme : démonstrations et ateliers pratiques, échanges avec les formateurs et les entreprises en recherche d'apprentis, rencontre avec les partenaires du CFA, etc. Le vendredi après-midi (de 15h à 19h) sera uniquement dédié aux personnes en activité qui souhaitent effectuer une reconversion professionnelle. Le samedi (de 8h30 à 16h30) sera, quant à lui, ouvert à tous : adultes en reconversion comme jeunes en recherche d'orientation.

Programme complet à venir sur le site du CFA Bâtiment : www.cfabatiment-tulle.fr ■

EN BREF

entreprises

Ils ont rejoint Initio en 2022

Focus sur 4 entreprises récemment installées à l'hôtel d'entreprises Initio.

Bussier Rémi Tuyauterie Soudure (BRTS)

Rémi Bussier est soudeur radio tuyauteur. Salariné pendant plus de 12 ans dans les industries agroalimentaire et pharmaceutique, il s'est spécialisé dans l'entretien et la réparation de réseaux de process alimentaire en acier et inox.

Contact : 06 87 65 24 64
bussier.soudeur.radio@live.fr
 Facebook : Bussier Rémi Tuyauterie Soudure

Karine Tapissier Sophrologue

Professeure des écoles depuis 22 ans, Karine Tapissier accompagne les enfants et adolescents en difficulté scolaire ou familiale, en situation de handicap, en préparation d'examen ainsi que les parents ou futurs parents. En séances individuelles ou collectives, elle intervient également en visioconférence.

Contact : 06 71 89 54 84
kt.sophrologue@orange.fr
www.kt-sophrologue.fr

KCT

Créée en mai 2016 à Champlan (91), KCT intègre des matériels électroniques et fabrique des cordons et faisceaux électroniques destinés à des applications professionnelles. La société intervient dans des domaines de pointe : armement, ferroviaire, médical, recherche, électronique, télématique...

Contact : Frédéric Dumas
 05 55 20 25 82
frederic.dumas@kct-france.com
www.kct-france.com

Fabrice Chaminand Sophrologue

Après 35 ans dans l'armée de Terre puis la Gendarmerie Nationale, Fabrice Chaminand vient de lancer son activité de sophrologue à destination principalement des entreprises et des institutions, des adultes et des sportifs pour des séances individuelles ou collectives.

Contact : Fabrice Chaminand
 07 85 65 81 81
fabricechaminandsophrologue@gmail.com

1 335 208

C'est le montant total en euros des promesses de don que le centre d'appels Tellis - installé ZA des Alleux à Favars - a enregistré pour le Téléthon, les 2 et 3 décembre derniers. Cela représente 22 996 appels pris. Le Talli félicite la société et les bénévoles pour cet excellent résultat, ainsi que pour leur engagement et leur mobilisation renouvelés chaque année.



.01

assainissement collectif

Un réseau en restructuration

Depuis septembre dernier, le réseau d'assainissement collectif de Care-de-Corrèze situé à la fois sur la commune de Corrèze et sur celle de Saint-Priest-de-Gimel, est en travaux. Explication en images.

Si vous vivez dans le secteur Gare-de-Corrèze, vous avez probablement remarqué que d'importants travaux y sont menés. Ces derniers concernent la restructuration du réseau d'assainissement collectif sur les secteurs de la route des Bruyères et de la rue des Monédières. Les entreprises Miane et Vinatier, mais aussi DPSM, travaillent à réparer et à renouveler ce réseau : fourniture et pose de 240 mètres linéaires (ml) de canalisations PVC, 368 ml de canalisations en fonte, 13 regards de visite et 12 tabourets de branchement. Le coût des travaux s'élève à 512 000 € HT. L'opération bénéficie du concours financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental de la Corrèze. ■

.01 et 04 Dans le secteur de la route des Bruyères, le réseau se situe en grande profondeur (à plus de 4 mètres sous terre), ce qui a nécessité la pose d'un dispositif de blindage le long des parois de la tranchée de travail.

.02 et 03 Une fois la tranchée sécurisée, les ouvriers procèdent à la pose et à l'enrobage des conduites (ici en PVC).

.05 Lorsque la pose des canalisations est terminée, la tranchée est remblayée.

.06 et 07 Le chemisage est une technique de rénovation des canalisations. Elle consiste à introduire dans le tuyau à réhabiliter, une gaine en feutre enduite d'une résine qui durcit grâce à un procédé de polymérisation. Cette méthode a plusieurs avantages : un temps d'exécution rapide, un impact environnemental moindre ou encore une diminution de la gêne du voisinage.



.02



.03



.04

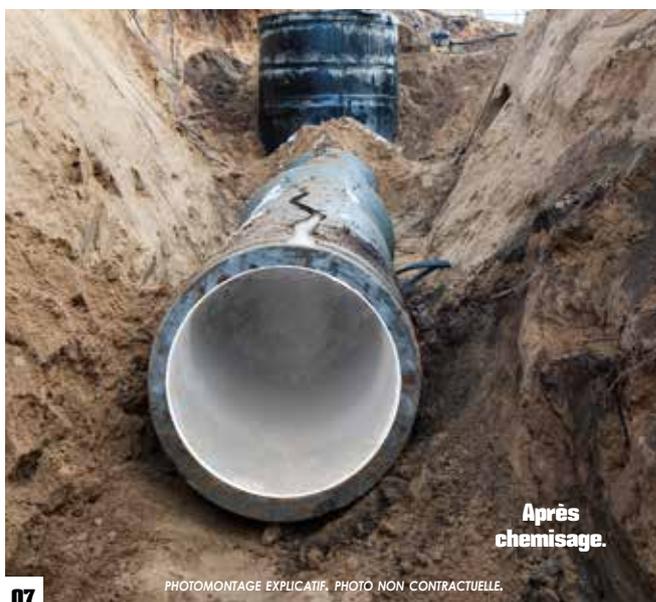


.05



.06

PHOTOMONTAGE EXPLICATIF. PHOTO NON CONTRACTUELLE.



.07

PHOTOMONTAGE EXPLICATIF. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

**CLAUDE LABONNE****Paysans Cœur de Corrèze**

Claude Labonne est le nouveau président de la SAS Paysans Cœur de Corrèze. Élu en septembre dernier pour un mandat de trois ans, il succède ainsi à Annie Gauvreau. Agriculteur de métier, il est installé en GAEC avec son fils à Saint-Par-doux-Corbier où leur exploitation est spécialisée dans l'élevage bovin.

La SAS Paysans Cœur de Corrèze gère, l'atelier de transformation fermière construit par Tulle aggro et installé dans la zone de Soleilhavoup à Naves. Elle regroupe huit producteurs locaux ainsi que le lycée agricole Edgar-Pisani de Naves. Inauguré en 2020, l'atelier de transformation emploie trois bouchers et une salariée polyvalente qui travaillent à la découpe, au conditionnement de viande en frais, en salaison ou en bocaux pour des éleveurs installés en Corrèze et dans les départements voisins de la Creuse, de la Haute-Vienne et du Lot.

Paysans Cœur de Corrèze
Renseignements : 05 44 40 12 17
ou paysanscoeurcorreze@orange.fr



LAETITIA PIRONTE, SYLVETTE ET CHRISTIAN LEYRAT FONT PARTIE DES 6 RÉFÉRENTS DU SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ DE NAVES.

tri des déchets

MISSION COMPOSTAGE !

Depuis un an, le service Collecte et Valorisation des Déchets (SCVD) de Tulle agglo expérimente le compostage partagé via différents sites installés dans des communes volontaires. Rencontre avec trois référents en charge du site de Naves.

L'INFO EN +

Le service Collecte et Valorisation des Déchets est à la recherche de bénévoles pour les futurs sites de compostage partagé des communes d'Orliac-de-Bar, Chanac-les-Mines, Le Lonzac, Espagnac, Chanteix, Saint-Clément, La Roche-Canillac et Saint-Martial-de-Gimel.

Si vous désirez participer, vous pouvez contacter Karine Henrion, maître composteur et animatrice prévention tri à Tulle agglo, au 05 55 20 84 22, ou au 06 37 24 14 25, par mail : karine.henrion@tulleagglo.fr

Depuis mars 2022, Laetitia Pironte, Christian et Sylvette Leyrat font partie des six référents qui s'occupent du site de compostage partagé installé dans le bourg de Naves. Tous les trois n'ont pas hésité à se porter volontaires lorsque les élus de la commune sont venus leur présenter le projet. "Avec mon époux, nous sommes passionnés de jardinage et nous faisons du compost depuis 30 ans ! C'était donc naturel pour nous de participer", explique Sylvette Leyrat. Laetitia Pironte, de son côté, a décidé de devenir bénévole par curiosité : "J'ai un petit jardin et avant de devenir référente, je pratiquais le compostage mais à ma manière. Là, j'ai pu découvrir la bonne marche à suivre afin de produire un compost de qualité".

Pour devenir de vrais spécialistes de cet or brun, les bénévoles ont suivi une formation d'environ une journée encadrée par l'animatrice prévention tri et maître composteur du SCVD de l'agglo. Leur mission consiste, maintenant, à entretenir le lieu mais surtout à accompagner toute personne qui souhaiterait se lancer dans l'aventure du compostage partagé. "Nous sommes là pour informer sur les bons gestes à adopter, sur ce qu'il faut

faire et ne pas faire", détaille Christian Leyrat. Pour cela, une permanence se tient tous les samedis de 11h à 12h. "Au départ, nous proposons deux rendez-vous les mercredis et samedis et les bacs de compostage n'étaient ouverts qu'à ces moments-là. Mais c'était un système trop contraignant", reconnaît Laetitia Pironte. Et Sylvette Leyrat d'ajouter : "En passant à un seul rendez-vous hebdomadaire le week-end avec une ouverture des bacs en libre-service, cela nous a permis de toucher plus de monde. La preuve : nous avons distribué plus d'une trentaine de bio-seaux et les bacs se remplissent plus rapidement".

Les trois référents regrettent-ils leur engagement ? Absolument pas. "Comme nous surveillons le lieu à tour de rôle, cela ne nous demande pas trop temps. Mais surtout, c'est un projet convivial qui crée du lien social. Le site est devenu un véritable lieu de rencontre", note Sylvette Leyrat.

Désormais, l'équipe souhaiterait travailler avec la municipalité de Naves pour installer un jardin pédagogique juste à côté du site de compostage partagé. ■

SPORTS NATURE

LES 3 & 4 JUIN : L'AGGLOMÉRÉE FÊTE LE TERRITOIRE

En 2023, la communauté fête ses 30 ans. Pour l'occasion, Tulle aggro, avec l'aide des clubs et associations sportives du territoire, organise les 3 et 4 juin, un week-end placé sous le signe du partage et de la découverte : l'Agglomérée. Sport, festivités et bonne humeur seront au programme ! Premières révélations sur un week-end riche de promesses...

Comment fêter les trente ans d'un territoire ? Voilà une question à laquelle les élus ont souhaité répondre par un principe : un territoire en fête c'est un territoire qui bouge, vit, partage. Ce sont des habitants fiers d'appartenir à une communauté. Alors pour symboliser cette trentaine, épaulée par l'expertise des clubs et associations locales, l'agglo programme le premier week-end de juin, deux jours de sports nature, entrecoupés de festivités. Sportifs en recherche de sensations fortes, amateurs, amoureux de ran-

données, fervents supporters... Peu importe votre profil ou vos envies.

Une offre sportive complète. Accessible à tous, l'offre sportive se veut la plus complète possible. VTT, randos, cyclo sportive et cyclotourisme, trail, wakeboard, des activités spéciales enfants... À pied, sur l'eau ou sur deux roues, les épreuves sont accessibles à tous. Distances, parcours, c'est tout le territoire qui prendra le départ de cette nouvelle décennie au printemps. ■



L'INFO EN +

S'inscrire

Dès le mois de février, retrouvez l'ensemble du programme de l'Agglomérée, sur le site : lagglomerée.tulleagglo.fr

Parcours, profils et autres informations sur les épreuves, mais aussi règlement et inscriptions en ligne.

Vous pouvez également suivre l'actualité de la manifestation sur les réseaux sociaux

Ouverture des inscriptions en février.

TARIFS :

Randonnées : à partir de 7€ // VTT : 9€
Cyclo sportive : 24€ // Cyclotourisme : 9€

Trail : à partir de 6€

VTT. Six parcours de VTT sont proposés et arpentent les chemins autour de Clergoux et de Naves. Le bikepark de Sédières sera ouvert aux enfants.

Rando. Épreuves reines de ce week-end festif, les randos se déclinent à tous les profils : gourmande, festive, sportive, découverte...

Cyclo. Envie de se mesurer à une étape du Tour de France ? Pour les plus courageux, l'incontournable montée du Suc au May vous attend. Pour les autres, les chemins de notre territoire révèlent des trésors à découvrir selon votre rythme.

Trail. Le km vertical, vous connaissez ? Une pente à plus de 25 %, un km linéaire à franchir. Le vainqueur ? Celui qui parvient en haut le plus rapidement possible... Pour les traileurs plus traditionalistes, la découverte des sentiers de Corrèze et des gorges de Laguenou...



Fabienne Latour

Vice-présidente de Tulle agglo
en charge de la Jeunesse
et des Sports

"Il était important pour nous, élus communaux, de mettre en valeur l'attractivité de notre territoire à l'occasion des trente ans de la communauté.

Notre territoire offre un terrain de jeu idéal pour proposer un week-end sportif et festif. Sur le volet sport nature, nous avons souhaité faire appel aux associations et clubs sportifs locaux, c'est-à-dire nous appuyer sur des gens compétents qui connaissent le territoire et l'organisation de manifestations sportives. Plus de 14 assos ont répondu présentes. Il en ressort une offre sportive complète, accessible à tous, quels que soient le niveau et les goûts...

C'est essentiel que cet anniversaire donne la parole à ceux qui font vivre le territoire. Nous sommes maintenant en train de peaufiner le volet festif afin d'offrir un week-end à la hauteur de ce que nous sommes. Des agglomérés dans l'âme, bons vivants et heureux de célébrer ce qui nous lie ! Un conseil ? Sans hésitation, réservez d'ores et déjà votre week-end de juin, il va y avoir du bruit sur l'agglo ! ■

LES PREMIÈRES INFOS DU PROGRAMME

Samedi 3 juin

Randonnées :

- . Saint-Hilaire > Chameyrat : 10 km
- . Saint-Mexant > Chameyrat / Le Chemin de la Révolte : 11 km
- . Espagnac > Sédières / Du Tacot au Château : 20 km
- . Orliac-de-Bar / Rando Gourmande : 7 km

VTT :

- . Rando des Étangs, Sédières : 20, 30, 40 ou 50 km

Trail :

- . L'Agglomérée verticale, Tulle > Naves : 1 km

Kids :

- . Bike Park, Sédières
- . Slackline (3 à 7 ans)
- . Tir à l'arc (8 ans et plus)



Dimanche 4 juin

Randonnées :

- . La Rando des Cascades : Sédières > Tulle, 21 km
- . Gimel > Tulle, 13 km

VTT :

- . La Gauloise, Tulle : 20 ou 40 km

Trail :

- . L'Agglomérée nature Corrèze > Tulle, 23 km
- . Bar > Tulle, 13 km

Cyclo :

- . Tulle agglo Cyclo sportive, Tulle : 80 ou 125 km
- . Tulle agglo Cyclotourisme, Tulle : 50, 80 ou 125 km

Wakeboard : Seilhac



PLUS D'HÉSITATIONS : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



tri des emballages

ET SI ON SE SIMPLIFIAIT LA VIE ?

Simplifier le tri en ouvrant le conteneur ou la colonne jaune à tous les emballages, ça marche ! Dans les territoires concernés, plus de 3 kg supplémentaires d'emballages sont recyclés par habitant, par an. Au cours de l'année 2023, l'ensemble des Français seront concernés par cette mesure. Sur notre territoire, elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier.

Cela vous est déjà arrivé de vous retrouver devant votre poubelle à vous demander si ce pot de yaourt allait bien dans la poubelle jaune... Ou de partir en vacances et de vous apercevoir que les règles de tri des emballages ne sont absolument pas les mêmes ici que chez vous.

Des consignes complexes, hétérogènes, qui contraignent voire freinent les Français à trier (4 Français sur 5 expriment douter au moment de trier leurs emballages).

La simplification du tri tend à activer deux leviers : systématiser les gestes de tri des habitants (quand c'est facile, on le fait !) et développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont la filière est déjà pérenne. En ouvrant les conteneurs et colonnes jaunes à tous les emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de suffisamment de matière pour expérimenter les process et

développer les technologies nécessaires à leur revalorisation à grande échelle. Si 65 % des emballages en plastique sont recyclables comme les bouteilles, les flacons, les films des packs de bouteilles d'eau ou les boîtes de chocolat en poudre, seulement 15 % disposent de filières de recyclage en développement (pots de yaourt et des barquettes de jambon par exemple). Pour les rendre pérennes, plusieurs axes de travail : les collecter plus pour avoir suffisamment d'emballages à recycler et être économiquement viable, trouver des débouchés à forte valeur ajoutée (pour refaire un emballage avec de la matière recyclée par exemple) et résoudre certaines problématiques de recyclabilité (compatibilité des opercules, colles, encres...).

Le tri des emballages, bien plus qu'un enjeu environnemental, doit permettre d'ouvrir de nouvelles filières économiques. Ou quand simplification rime avec action ! ■

AU SOMMAIRE

- 20** Gestes de tri : tous les emballages se trient !
- 21** Les consignes de tri des emballages en un coup d'œil
- 22** Le SYTOM 19, qu'est-ce que c'est ?
- 23** Interview : Stéphanie Vallée, en charge de la Collecte et de la Valorisation des déchets



IL EST Désormais possible de déposer dans le conteneur ou la colonne jaune tous les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et l'ensemble des emballages en plastique sans exception.

Gestes de tri

Tous les emballages se trient !

L'extension des consignes de tri (ECT) est entrée en vigueur sur le territoire communal. Désormais, tous les emballages se trient ! Explications...

L'INFO EN +

Extension des consignes de tri : LES 3 RÈGLES À RETENIR

1. C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le conteneur ou la colonne jaune !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac (pas dans des sacs) dans le conteneur ou la colonne jaune.

Depuis des années, l'agglomération s'est engagée à faire progresser le recyclage des emballages ménagers ainsi qu'à réduire le volume d'ordures ménagères.

Les efforts fournis ont offert jusqu'à présent des résultats encourageants mais l'agglomération – en partenariat avec le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) - se doit d'aller plus loin. Sur le territoire de Tulle agglomération, la poubelle d'ordures ménagères atteignait, en 2021, 257 kg par habitant, celle des emballages 21 kg par habitant et celle du papier 17 kg par habitant.

À l'échelle départementale, le poids moyen de la poubelle d'ordures ménagères était, toujours en 2021, de 239 kg par habitant, de 28,5 kg par habitant pour celle des emballages et de 17 kg par habitant pour celle du papier. L'objectif est, aujourd'hui, de diminuer le volume d'ordures ménagères en améliorant le tri sélectif.

Concrètement, que se passe-t-il ?

Il est désormais possible de déposer dans le conteneur ou la colonne jaune tous les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et l'ensemble des emballages en plastique sans exception. Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitations ! Pot de yaourt ? Au tri ! Tube de dentifrice ? Au tri !

Pour vous familiariser avec ces nouvelles consignes, vous pouvez vous tourner vers l'application mobile Guide du Tri de Citeo. Disponible dans Google Play et l'App Store, cet outil vous donne les consignes à suivre pour chaque élément d'emballage d'un produit, et plus largement pour chaque type de déchet.

Autre point positif, les emballages recyclables peuvent être déposés en vrac dans les conteneurs à couvercle jaune. En simplifiant les consignes de tri, le tonnage d'emballages recyclables augmente, les performances de recyclage aussi, tout comme la valorisation des matières recyclables ! ■

Nouveau

Depuis le 1^{er} janvier 2023,
tous vos emballages se trient
et vont dans *le bac jaune!*

Tous les emballages en *plastique*

↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



Nouveau



Emballages en *métal*



↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...

Emballages en *carton*



↳ Briques, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...

Le SYTTOM 19, qu'est-ce que c'est ?

Peu connu des usagers, le SYTTOM 19 joue pourtant un rôle essentiel et complémentaire des services de collecte, dans le traitement de nos déchets sur le territoire corrézien. Présentation.



Créé en 1994, le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public dont la mission principale est d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères et des produits de collecte sélective. En complément de ces activités, il porte et mène également des études afin d'optimiser le traitement des déchets sur le territoire corrézien. Il se compose de l'ensemble des structures de collecte du département : deux syndicats de traitements des déchets (le SIETOM des quatre cantons et le SIRTOM de la région de Brive) ainsi que six intercommunalités (Ventadour Égletons Monédières, Vézère Monédières Millesources, Xaintrie Val'Dordogne, Haute-Corrèze Communauté, Tulle agglo et Sumène-Artense).

Son périmètre d'action s'étend sur 357 communes et quatre départements : la Corrèze, une partie du Cantal, de la Dordogne et de la Creuse. Près de 290 000 habitants bénéficient, ainsi, des services du syndicat. Le SYTTOM 19 dispose de onze sites de

transfert des déchets ainsi que de deux unités de valorisation énergétique (UVE) des OM installées à Rosiers-d'Égletons et à Saint-Pantaléon-de-Larche.

Depuis décembre 2022, les emballages ne sont plus triés au centre de Monceaux-sur-Dordogne mais dans ceux de deux partenaires, le Syndicat de Traitement des Déchets du Lot (SYDED 46) et le Syndicat de Collecte et de Traitement des déchets de la Dordogne (SMD3).

Le SYTTOM 19 en chiffres* :

- 137 518 tonnes de déchets pris en charge,
- 372,5 kg/an/habitant : c'est le poids moyen de la poubelle corrézienne (hors déchetterie),
- 24 000 tonnes de déchets recyclés
- 342 tonnes de biodéchets transformés en compost,
- 19 520 MWh d'électricité produite via l'incinération des ordures ménagères,
- 115 734 MWh de chaleur valorisée. ■

* Chiffres 2021

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SYTTOM 19 S'ÉTEND SUR 357 COMMUNES ET QUATRE DÉPARTEMENTS.

Légende

- Contour de la Corrèze
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Centre de tri
- Centre de transfert

- Communauté de communes Vézère Monédières Millesources
- SIRTOM Région de Brive
- Tulle agglo
- Communautés de Communes Xaintrie Val'Dordogne
- SIETOM 4 Cantons
- Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières
- Haute-Corrèze Communauté
- Communauté de Communes Sumène-Artense



interview

ALLER PLUS LOIN DANS LA VALORISATION DE NOS DÉCHETS



Stéphanie Vallée

Vice-présidente en charge
de la Collecte et de la Valorisation
des déchets

Qu'apporte l'extension des consignes de tri à notre territoire ?

Elle simplifie la vie des habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2023, il n'y a qu'une seule consigne de tri : tous les emballages se trient ! Et ils sont donc à déposer dans le conteneur ou la colonne jaune.

Pourquoi cette mesure intervient tardivement chez nous, alors que d'autres territoires en bénéficient depuis plusieurs années déjà ?

Jusqu'à présent, nous ne pouvions pas mettre en place l'extension des consignes de tri car le centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne n'était pas habilité à trier et à traiter tous les plastiques et autres produits recyclables. Ce centre a fermé en décembre dernier et les collectes de tri sélectif sont maintenant envoyées vers un centre situé dans le Lot, équipé et habilité à tout traiter.

Pourquoi est-ce important d'augmenter le tonnage de déchets triés ?

Premièrement, trier permet de diminuer le volume de nos poubelles d'ordures ménagères (OM) et de fait le tonnage incinéré. L'extension des consignes de tri devrait nous permettre de réduire de 20 % le volume d'OM incinérées. Or aujourd'hui, nous devons impérativement baisser ce volume. Pour des questions environnementales tout d'abord. Trier permet de recycler et donc de réemployer des matériaux plutôt que d'en créer de nouveaux. Ensuite, il faut savoir que les collectivités paient le SYTTOM pour incinérer les ordures ménagères. L'incinération est assujettie à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Or, cette taxe subit des augmentations importantes afin de contraindre

"les pollueurs" et les inciter à réduire leur impact environnemental. Selon le SYTTOM 19, la hausse de la TGAP sera de +12 € / tonne entre 2021 et 2025.

Nous ne souhaitons pas répercuter cette hausse sur la population. En contrepartie, nous devons maîtriser nos coûts. Diminuer le volume de nos poubelles d'ordures ménagères, et donc le volume d'ordures ménagères à incinérer est une première étape.

Mais cela sera-t-il suffisant ?

Il nous faut effectivement aller plus loin dans notre action en faveur de la valorisation. À commencer par changer notre rapport aux déchets. Nous devons passer de "je jette, je me débarrasse, ce n'est pas grave, ça part aux ordures ménagères..." à "comment éviter de générer du déchet ? Comment revaloriser cette matière première ?" Certains déchets deviennent alors une ressource. Une fois ce changement de paradigme opéré, l'ensemble des mesures que nous pouvons mettre en place semble plus compréhensible et cohérent.

Prochaine étape : extraire les biodéchets (déchets de cuisine principalement) de notre poubelle, imposé par la loi AGEC. Cela permettra de diminuer d'un tiers supplémentaire le volume de la poubelle d'ordures ménagères. Le Service Collecte et Valorisation des Déchets de Tulle agglomération a déjà commencé à mettre en place des actions via le compostage individuel, le lombricompostage ou encore des sites de compostage partagé. Plusieurs communes se sont portées volontaires. Certains sites sont déjà en place et d'autres vont bientôt voir le jour. ■

agriculture

FERME DE LESTRADE : FUTUR TIERS-LIEU AGRICOLE INTERCOMMUNAL

C'est officiel, l'agglomération a acquis la ferme de Lestrade située sur la commune de Naves pour y développer un tiers-lieu agricole. Derrière cette appellation se trouve un espace tourné vers l'action, ouvert sur le territoire et mis à disposition des structures et agriculteurs locaux. Ils pourront y conduire des projets répondant aux enjeux de l'agriculture corrézienne actuelle.

La vocation première de la ferme de Lestrade sera d'aider à l'installation des porteurs de projets agricoles. Pour cela, un espace-test y sera créé et proposera des terrains (1,5 hectares au total), du matériel et un accompagnement technique. Moyennant une cotisation, les testeurs pourront s'essayer au maraîchage en conditions réelles et ainsi consolider leur projet, en vue d'une installation pérenne sur le territoire. Le fonctionnement de ce dispositif sera similaire à celui d'une pépinière d'entreprises.

Toujours dans une optique de formation professionnelle, un autre espace de 4,5 hectares sera dédié à l'insertion par l'activité économique. Cette activité sera portée par l'association FO.R.E.T, active depuis plus de vingt ans sur le bassin de Tulle. Elle pourra y développer une nouvelle activité de production légumière, qui aura notamment vocation à approvisionner la restauration collective scolaire.

Plus largement, les activités de production du tiers-lieu agricole, en test ou en insertion, favoriseront le développement des circuits alimentaires de proximité en vente directe ou par circuits courts et, par extension, notre autonomie alimentaire. La proximité, à Naves, d'un atelier de transformation doté d'une légumerie offre également de multiples possibilités de transformation froide, chaude, en frais ou en cuisiné.

Ces activités seront, par ailleurs, d'excellents supports d'expérimentation, de formation et d'organisation d'événements. Ces différentes facettes permettront de s'adresser à de multiples publics : agriculteurs intéressés par une diversification en production légumière sur leur ferme, scolaires, citoyens soucieux de la qualité de leur alimentation, etc.

À terme, la ferme de Lestrade ambitionne d'être un lieu foisonnant d'idées et d'initiatives, au service de la vitalité de notre territoire et de son agriculture ! ■



.01



.03



.04



.06



.02



Bruno Fleury

Conseiller communautaire,
délégué à l'Agriculture
et aux Circuits courts

Pourquoi un tiers-lieu agricole ?

"Comme partout en France, notre territoire connaît un fort déclin de son tissu agricole. Les surfaces se maintiennent, mais ne sont exploitées que par un nombre de fermes en constante diminution. Surtout, leur devenir est incertain, avec un métier d'éleveur qui peine à attirer les jeunes, et des fermes de plus en plus grosses, difficiles à transmettre. Cette tendance n'est toutefois pas inéluctable. Depuis quelques années, nos communes constatent un regain d'intérêt pour certaines productions, légumières notamment, et un type de fermes, plus petites, tournées vers des circuits courts. Des porteurs de projets agricoles doivent pouvoir trouver un terrain favorable sur Tulle aggro. Notre tiers-lieu a donc vocation à y répondre, en favorisant la maturation de leurs projets d'installation ou de diversification, en les aidant à trouver des terres, en les mettant en lien avec d'autres agriculteurs, éventuellement proches d'une cessation de leur activité, et en faisant émerger des initiatives qui participeront à faire vivre l'agriculture de demain." ■



.05



.01 Un ruisseau traverse la propriété. Il est entouré par une zone humide et alimente une réserve d'eau d'environ 250 m³ située en bordure de propriété.

.02 La maison de 90 m² pourra être proposée à la location pour les personnes en test sur la ferme.

.03 La grange sur étable occupe 220 m² au sol. Elle garde les traces de son activité agricole passée.

.04 Les parcelles sont, pour l'heure, valorisées par le lycée agricole de Naves.

.05 Le bas de la grange (l'étable) sera transformé en salle de préparation et de stockage avec chambre froide. Des sanitaires et des vestiaires seront également installés. Son 1^{er} étage sera destiné à l'accueil du public. Il proposera également bureaux et salle de réunion.

.06 La ferme de Lestrade est située sur la commune de Naves. C'est un ensemble foncier de 11 ha déjà cultivés en bio.

zoom sur l'actualité des communes de l'agglomération

LE TERRITOIRE : TOUTES LES INFOS ET LES RENDEZ-VOUS



Lagarde-Marc-La-Tour

Un nouveau local pour la bibliothèque

En mai dernier, La bibliothèque de Lagarde-Marc-la-Tour, a déménagé.

Elle est désormais installée avec l'agence postale communale au sein de la Maison Multi-Services à Lagarde-Enval. Les nouveaux horaires sont les suivants : du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15. ■

INFOS PRATIQUES :

Maison Multi-Services
1, route de la Chapeloune,
Lagarde-Enval
19150 Lagarde-Marc-la-Tour
Tél. : 05 55 20 20 65.



beaumont

Chantier participatif : réouverture d'un chemin public

Samedi 19 novembre, élus et bénévoles se sont retrouvés dans le village de Treillet pour rouvrir un chemin public. Ce dernier mène à une ancienne pêcherie qui sera prochainement réaménagée. En effet, le conseil municipal souhaite mettre en valeur les fontaines et anciennes serves de la commune. Pour ce premier chantier, la municipalité a fait appel aux bonnes volontés des habitants venus nombreux. Après l'effort et le travail accompli, un moment de convivialité autour d'un casse-croûte partagé par tous, a clôturé cette belle matinée. ■

Cathy Donnedevie, élue maire de Clergoux



Suite à la démission d'Alain Mazet, le conseil municipal de Clergoux a élu Cathy Donnedevie maire en octobre dernier.

Originaire de la commune, cette agricultrice de 47 ans installée en GAEC était conseillère municipale depuis 2020. Elle siège également au conseil communautaire de Tulle agglomération.

L'INFO EN +

Cornil

C'est officiel : la bibliothèque de Cornil intègre, à compter du 15 janvier, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Tulle agglomération. Elle rejoint ainsi 14 autres établissements ayant choisi de mutualiser certains de leurs services afin de faciliter la vie des usagers. Par ailleurs, la bibliothèque de Cornil est désormais installée au sein de l'espace multi-services de la commune.

INFOS PRATIQUES :

Espace Multi-Services
2, place Jean-Marie Dauzier
19150 Cornil
Tél. (mairie) : 05 55 27 20 12

EN BREF



Orliac-de-Bar

De nouveaux gérants pour l'Auberge de la Tanière

L'auberge du village, dont la commune d'Orliac-de-Bar est propriétaire des murs, était à céder au printemps dernier. Accompagnés par la municipalité, trois jeunes issus du monde de la restauration et de la culture ont repris l'auberge qu'ils ont dénommée "l'Auberge de la Tanière".

Comme leurs prédécesseurs, Elsa, Thomas et Vincent assurent la restauration scolaire pour les enfants de l'école. Ils sont ouverts les midis (sauf le mercredi, jour de fermeture) et les vendredis, samedis et dimanches soirs. Ils souhaitent proposer une cuisine variée préparée avec des produits locaux. Pour leurs débuts, ils proposent un plat du jour ou des "planches".

Avec leur enthousiasme, ils ont de nombreux projets dont la participation à l'animation culturelle de la commune. Ils ont ainsi organisé un premier concert le vendredi 4 novembre. D'autres événements et animations devraient suivre.

Il est également possible de commander des repas à emporter.

AUBERGE DE LA TANIÈRE
Le Bourg - 19390 Orliac-de-Bar
05 55 21 40 33
aubergedelataniere@gmail.com
Facebook : "Auberge de la Tanière"

3

C'est le nombre de monuments historiques situés sur la commune de Corrèze qui nécessitent d'importants travaux de restauration, à savoir : l'église Saint-Martial, la chapelle des Pénitents blancs et la porte Margot. Afin de financer une partie de ces travaux, une souscription en ligne a été lancée sur le site de la Fondation du Patrimoine. Pour le moment, 18 865 € ont été récoltés sur les 100 000 € espérés. La campagne est toujours en cours. Pour faire un don : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/monuments-de-corrèze



naves

Une salle multi-activités toute neuve

La nouvelle salle multi-activités du Pré Bourru a été inaugurée en décembre après plusieurs mois de travaux. Le lieu a, en effet, été entièrement rénové sur le plan thermique avec l'utilisation de matériaux biosourcés tels que le bois ou la sciure agglomérée. En mars prochain, 600 m² de panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit, concrétisant ainsi le premier projet de centrale villageoise photovoltaïque de la SCIC Énergies Cœur de Corrèze. ■

Pierrefitte

La 30^e exposition des jardiniers du Puy-Mézier

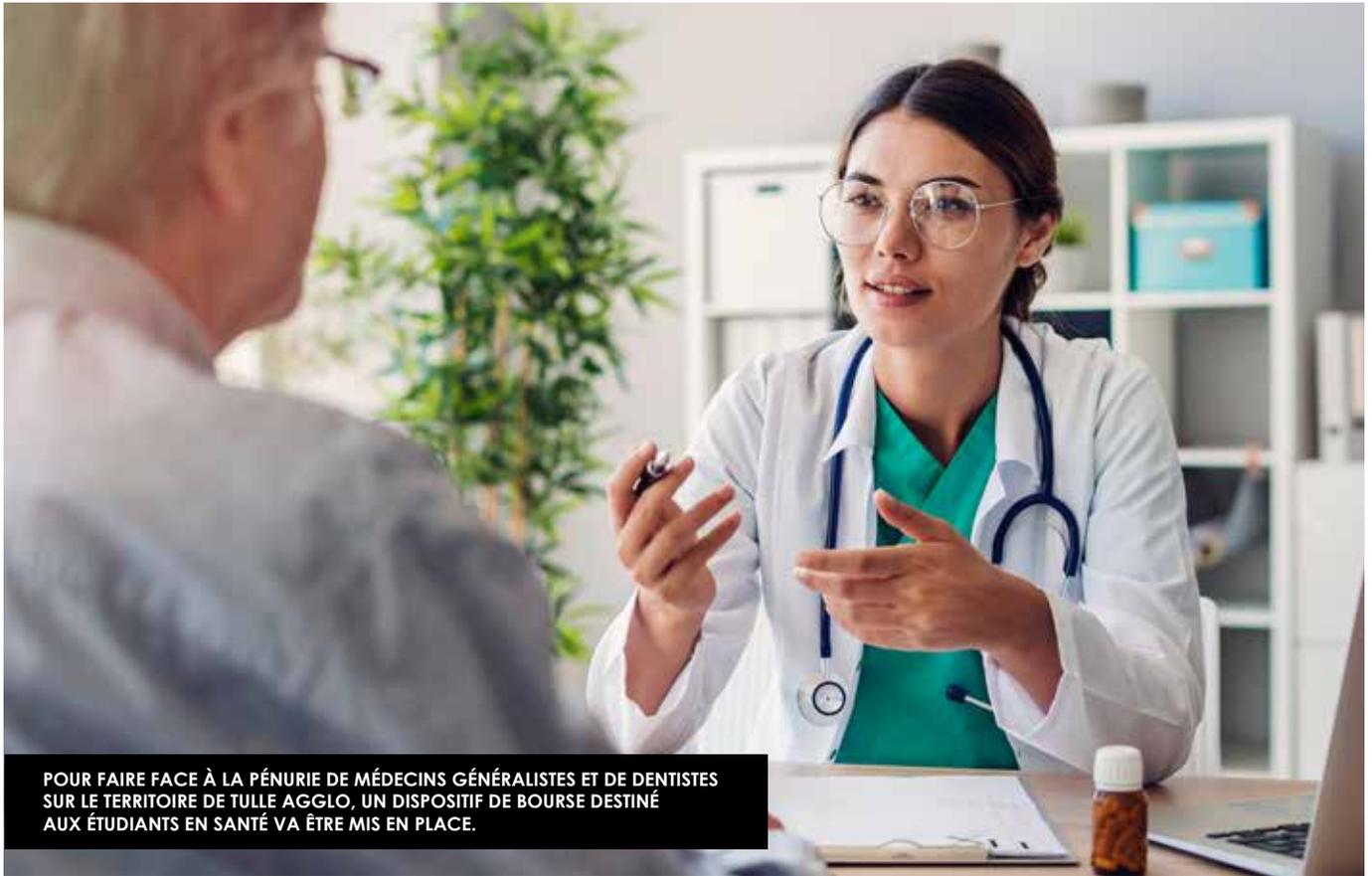


Au mois de juin, les habitants de la commune de Pierrefitte ont bénéficié de la distribution de graines de cucurbitacées par l'association des Jardiniers du Puy-Mézier. Les conditions climatiques n'ont pas été favorables, pour-

tant les graines des jardiniers et des Pierrefittois ont donné de superbes courges, courgettes, citrouilles, potirons...

Les fruits de la récolte ont permis de décorer le village de Pierrefitte, les 24 et 25 septembre derniers. Les Jardiniers du Puy-Mézier y présentaient leur 30^e exposition. Le centre-bourg, la salle polyvalente ainsi que 2 chapiteaux ont permis de présenter la production de plus de 50 jardins : légumes, fruits, aromatiques, cucurbitacées.

Débutants ou experts ont pu le dimanche matin, avec la Ligue pour les Oiseaux (LPO), participer à une promenade jusqu'à la cascade du Daro pour y découvrir les différentes espèces d'oiseaux présents sur la commune. L'église aménagée pour l'occasion faisait découvrir, par une subtile association d'œuvres, neuf talents pierrefittois s'exprimant par des savoir-faire aussi variés que la peinture, la photographie, la céramique, la composition florale ou la ferronnerie d'art. ■



POUR FAIRE FACE À LA PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET DE DENTISTES SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO, UN DISPOSITIF DE BOURSE DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS EN SANTÉ VA ÊTRE MIS EN PLACE.

santé

Étudiants en médecine : l'agglo vous aide et vous accueille

En novembre dernier, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif de bourse destiné aux étudiants en santé sur le territoire de Tulle agglo.

Explications.

L'INFO EN +

Le dispositif sera mis en place courant janvier. Pour déposer un dossier de candidature, il faut télécharger le formulaire sur le site agglo-tulle.fr. Le dossier est à envoyer par voie postale à :

Monsieur le président de Tulle agglo
Pôle Service et Développement
du territoire
Rue Sylvain-Combes
19000 TULLE

Le territoire de Tulle agglo ne fait pas exception face à la pénurie de médecins généralistes et de spécialistes. Désireux de maintenir un accès aux soins de qualité, les élus communautaires ont souhaité mettre en place un dispositif qui encourage les futurs professionnels de santé à venir s'installer sur notre territoire.

En quoi consiste ce dispositif ? Il s'agit d'une bourse destinée aux étudiants en santé pour les accompagner financièrement dans leurs études. Sont concernés les étudiants internes en 3^e cycle universitaire en médecine générale (en 7^e année d'études) ainsi que les étudiants en chirurgie dentaire (de la 2^e à la 6^e année d'études).

Quel est le montant de la bourse ? Pour les étudiants en médecine générale, le versement est de 500 € par mois durant les années d'internat tandis que pour les étudiants en dentaire, il sera de 300 € par mois pendant 5 ans, c'est-à-dire de la 2^e année d'études jusqu'au diplôme.

Comment l'aide est-elle accordée ?

Chaque candidat dépose un dossier composé d'un formulaire de candidature et de différentes pièces justificatives. Un comité consultatif composé de professionnels de santé et de représentants aussi bien de Tulle agglo que d'institutions compétentes en la matière, étudie chaque dossier et rend un avis favorable ou non.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

Les étudiants bénéficiaires s'engagent à effectuer des stages et des remplacements sur le territoire communautaire pendant leurs études. Ils devront s'installer en activité libérale et/ou salariée (hors secteur hospitalier) sur le territoire de l'agglo dès l'obtention de leurs diplômes et ce, pendant la même durée qu'ils ont été aidés. ■

interview

"NOTRE TERRITOIRE, C'EST NOTRE MEILLEUR ATOUT"



Pascal Fouché

Conseiller communautaire,
délégué à l'Offre de soins
territorialisée

Pourquoi déployer un dispositif de bourse à destination des étudiants en santé sur l'agglomération ?

La désertification médicale est un problème national auquel nous devons trouver des réponses locales. Lors de l'enquête menée en 2021 dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire 2021-2026, l'une des principales demandes des habitants était, en effet, de renforcer l'offre de santé. C'est une réalité dont nous avons tous conscience : nous manquons de médecins et la situation ne va pas en s'arrangeant. À Tulle, par exemple, deux généralistes sont partis à la retraite et le centre de santé municipal fonctionne déjà à son maximum.

Au sein de l'agglomération, un groupe de travail dédié à l'offre de soins territorialisée travaille sur cette problématique. La mise en place d'un dispositif de bourse pour les étudiants en santé est une nouvelle réponse après, notamment, la construction par Tulle agglomération de deux maisons pluridisciplinaires à Tulle et à Corrèze. Avec cette aide, nous espérons renforcer l'attractivité du territoire pour attirer de futurs professionnels et les convaincre de s'installer ici à la fin de leurs études. Autre détail important : l'aide de Tulle agglomération est cumulable avec la bourse proposée par le Conseil départemental de la Corrèze.

Quels sont, selon vous, les atouts de notre territoire ?

Nous avons tout ce qu'il faut pour qu'un médecin puisse exercer dans le cadre d'un parcours de santé de qualité. De nombreuses communes

proposent des locaux professionnels adaptés via, notamment, des maisons de santé. Nous avons un centre hospitalier à Tulle, un autre à Brive et un CHU à Limoges. Il est important de montrer à ces futurs médecins qu'ils ne seront pas isolés professionnellement parce que c'est une de leurs craintes principales. Notre situation géographique est stratégique, au carrefour des autoroutes A20 et A89, ce qui fait que nous ne sommes pas perdus au fin fond de la France... Loin de là... 1h45 de Clermont, 2h30 de Toulouse et Bordeaux pour citer les métropoles les plus proches. Le rapport cadre de vie / coût de la vie / offre professionnelle est plus que positif. Services publics, vie associative, cadre naturel et patrimonial préservé... Nous avons une identité forte, une richesse humaine à valoriser... Assumons nos qualités afin d'être fiers de notre territoire.

Ce dispositif est-il amené à perdurer dans le temps et pourrait-il être ouvert à d'autres spécialités ?

Cela dépendra du nombre de dossiers de candidature qui seront acceptés. Si nous arrivons à un nombre jugé suffisant de praticiens prêts à venir s'installer ici, le dispositif s'arrêtera. Mais si ce n'est pas le cas, il sera reconduit.

Quant à une possible ouverture du dispositif vers d'autres spécialités, le groupe de travail ne ferme pas la porte. Il est évident que nous manquons aussi de spécialistes tels que des ophtalmologistes ou des gynécologues. Mais la médecine générale et la chirurgie dentaire sont les deux domaines les plus en tension actuellement. ■



VOIRIE

Les chantiers de 2022

Dans le cadre du programme 2022 d'investissement en voirie de Tulle agglo, des travaux ont été menés dans de nombreuses communes du territoire communautaire.

Sur le territoire de Tulle agglo, le réseau de voies communales d'intérêt communautaire (VCIC) représente environ 1 350 km.

Chaque année, ce sont environ 40 km de routes qui sont rénovés. En 2022, 58 chantiers de voirie ont été menés sur l'ensemble de ce réseau. Au total, cela représente un coût financier de 1 655 231,36 € TTC. ■

ZOOM SUR QUATRE CHANTIERS :

Lagraulière

Route des Plats



Nature des travaux :

Réfection de la chaussée en enrobé bitumeux et calage des accotements en graviers non traités.

Travaux réalisés par l'entreprise SIORAT.

Longueur : 1 320 mètres linéaires.

Coût TTC : 95 616 €

Seilhac

Rue de l'Aiguillon (2^e tranche)

Nature des travaux :

Réaménagement de la voie avec traitement des eaux pluviales de chaussée et réfection du revêtement en enrobé bitumeux.

Travaux réalisés par l'entreprise SIORAT.

Longueur : 380 mètres linéaires.

Coût TTC : 71 664 €

Espagnac

Route de la Rivière



Nature des travaux :

Réfection de la chaussée par la mise en œuvre d'un enrobé bitumeux en continuité des travaux d'investissement réalisés en 2020.

Travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Longueur : 1 670 mètres linéaires.

Coût TTC : 73 912,68 €

Sainte-Fortunade

Chemin du Moulin de Boussac

Nature des travaux :

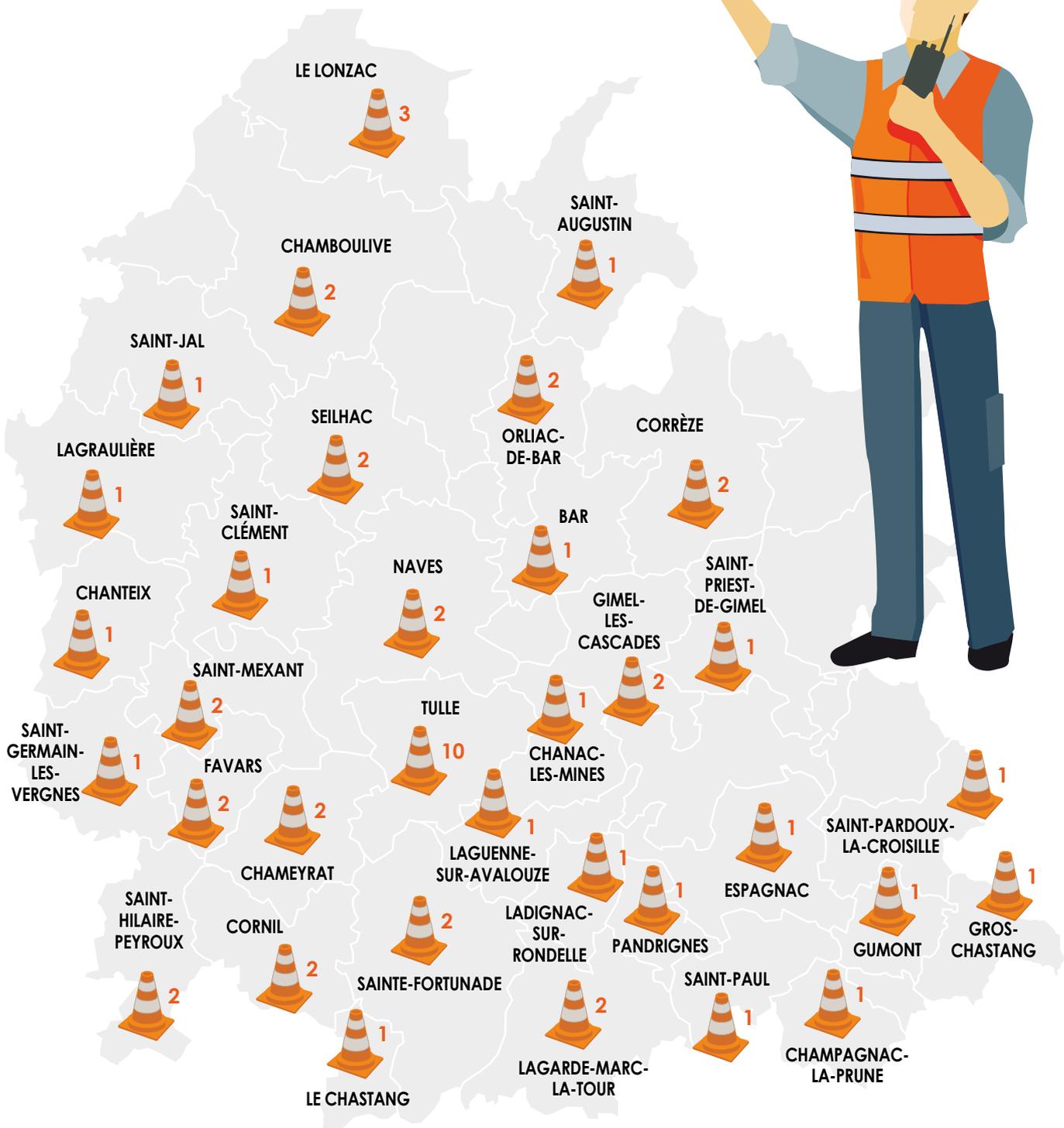
Réfection de la chaussée par la mise en œuvre d'un enduit bicouche.

Travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Longueur : 1 250 mètres linéaires.

Coût TTC : 43 188,30 €

 Travaux de voirie d'ouvrages civils
 1 Nombre de chantiers en 2022





L'ASLGF DU PAYS DE TULLE RASSEMBLE UNE VINGTAINE DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU TERRITOIRE DE TULLE AGGLO.

Filière bois

L'agglo aux côtés des propriétaires forestiers

Depuis octobre dernier, une vingtaine de propriétaires forestiers se sont rassemblés autour d'une association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) avec le soutien de Tulle agglo et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Les propriétaires forestiers du territoire de l'agglo ne sont plus seuls. Ils ont désormais une association - l'ASLGF du Pays de Tulle – pour les aider à gérer durablement leurs parcelles. Il faut dire que sur le territoire de Tulle agglo, 95 % des forêts sont privées et sont, surtout, très morcelées. "On dénombre 38 000 hectares de forêts appartenant à 13 000 propriétaires qui possèdent en moyenne 2,9 hectares divisés en plusieurs morceaux. Dans ces conditions, l'entretien des parcelles forestières est compliqué", détaille Vincent Fidon, du Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF).

Ce constat, le technicien forestier a pu le faire lors des nombreuses visites de diagnostic qu'il a réalisées à la demande de Tulle agglo et du CRPF auprès de propriétaires.

Tout nouveau président de l'ASLGF du Pays de Tulle, Gérard Bonnet en fait partie. Il témoigne : "L'agglo regroupe 43 communes. Cela représente un vaste territoire avec des problématiques différentes d'un lieu à un autre. En plus de cela, nous ne nous connaissons pas forcément entre propriétaires forestiers. Le travail de conseil de Vincent a permis de faire le lien entre plusieurs d'entre nous et de nous rassembler".

Après une première série de réunions durant l'été, l'ASLGF du Pays de Tulle est finalement créée en octobre. C'est la troisième association de ce type à voir le jour en Corrèze. Elle doit répondre à de multiples objectifs tels que la mutualisation des coûts des chantiers d'exploitation et de reboisement, le travail naturel des forêts en évitant autant que possible les coupes rases ou encore la demande à l'État de subventions bonifiées. Son fonctionnement est simple : un propriétaire peut choisir de faire adhérer toutes ses parcelles ou une partie seulement. Il conserve la propriété et la maîtrise de ses espaces forestiers.

Autre point important, chaque propriétaire possède une seule et unique voix lors des votes et ce, quelle que soit la taille de ses parcelles forestières. "C'est une particularité propre à notre ASLGF ; toutes n'appliquent pas ce principe. Nous avons aussi 3 vice-présidents qui travaillent comme référents locaux", relève Gérard Bonnet.

L'ASLGF du Pays de Tulle compte déjà 25 propriétaires adhérents, ce qui représente environ 300 hectares de forêts privées. L'objectif est maintenant d'atteindre les 500 hectares – soit entre 35 et 40 propriétaires adhérents – d'ici la fin du premier trimestre 2023. ■

L'INFO EN +

Vous êtes propriétaire forestier sur le territoire de Tulle agglo ?
 Vous souhaitez bénéficier d'une visite gratuite et de conseils de la part d'un technicien forestier ?
 Vous souhaitez adhérer à l'ASLGF du Pays de Tulle ? Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Vincent Fidon du CRPF au 07 62 67 29 20 ou par mail à vincent.fidon@cnpf.fr

POINTS DE DÉPÔTS

Collecte des sapins de Noël

L'opération de collecte et de broyage des sapins de Noël revient cette année encore.

Jusqu'au 11 janvier, vous pouvez déposer votre sapin naturel (sans décoration ni neige artificielle) dans un des points de dépôts mis à votre disposition dans 13 communes.

Le broyat obtenu sera ensuite réutilisé par les services techniques et parcs et jardins des municipalités participantes. Ainsi, 7 points de dépôts sont à votre disposition à Tulle, 2 à Cornil et 1 point

est installé dans les communes de Saint-Paul, Chamboulive, Saint-Priest-de-Gimel, Chanac-les-Mines, Eyrein, Sainte-Fortunade, Chameyrat, Naves, Lagraulière, Saint-Mexant et Favars. Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 6 déchetteries du territoire ou à la plateforme de compostage à Saint-Mexant. ■

Retrouvez tous les points de dépôt sur www.agglo-tulle.fr



45 000 €

C'est le montant estimé de l'économie de fluides réalisée au cours des trois semaines de fermeture du centre aqua en fin d'année 2022. Après une semaine de vidange, moment obligatoire et normalement prévu en novembre mais décalé suite aux restrictions d'eau, il s'en est suivi deux semaines de fermeture, correspondant aux vacances de Noël, en faveur de la sobriété énergétique. Durant cette période, les équipes du centre aqua ont procédé à un nettoyage approfondi des espaces, désincrustation anti-glissance des sols, au tri, rangement et inventaire des stock de matériel, à des réunions d'équipes et des formations. Sur la période des vacances de Noël, certains d'entre eux ont pu être déployés en renfort dans d'autres services de l'agglo, les autres ayant écoulés leur congés annuels.

assainissement non collectif

Contrôles des installations par le SPANC

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Tulle agglo mène actuellement une campagne de contrôles des installations ANC sur la commune de Saint-Mexant. Cette dernière se poursuivra en février sur la commune de Favars, puis en mars sur celle de Saint-Germain-les-Vergnes. Les détenteurs de ce type d'installation à leur domicile recevront prochainement un avis annonçant le passage d'un technicien. Il leur suffira de confirmer le rendez-vous et de rendre les regards accessibles pour les vérifications d'usage. ■

SPANC : 05 55 20 67 07
spanc@tulleagglo.fr

EN BREF

**Des éco-gestes à adopter chez soi**

Il n'y a pas de petits gestes pour faire des économies d'énergie à la maison. Voici quelques conseils à suivre parmi bien d'autres encore.

1. Installez des ampoules LED. N'allumez la lumière que si nécessaire et éteignez-la en quittant la pièce.
2. Éteignez tous les appareils électriques en veille, débranchez les chargeurs après usage et activez le mode "économie d'énergie" sur votre ordinateur et votre smartphone.
3. Cuisinez économe en couvrant les casseroles pendant la cuisson.
4. Placez vos appareils produisant du froid loin des sources de chaleurs. Pensez à dégivrer régulièrement le congélateur et le réfrigérateur.
5. Installez des mousseurs sur les robinets pour économiser l'eau et réglez la température de votre chauffe-eau entre 55° et 60°C.
6. Entretenez votre chaudière et votre réseau de chauffage. Ne couvrez pas vos radiateurs, purgez-les et dépoussiérez-les régulièrement.
7. Empêchez au maximum la chaleur de s'échapper de votre maison : fermer les volets et rideaux la nuit, placer des boudins devant les portes, etc.
8. Remplissez bien votre lave-linge et votre lave-vaisselle et pensez à utiliser le programme éco. ■



accès à internet

Fibre optique : ce qu'il faut savoir

Comment fonctionne le déploiement de la fibre sur le territoire de Tulle agglo ? Qui fait quoi ?

La construction du réseau : un opérateur d'infrastructure - XpFibre - est chargé du déploiement et du financement du réseau.

Le raccordement du domicile et l'abonnement : il est à la charge des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) – Orange, Free, SFR et Bouygues.

Et Tulle agglo ? La communauté n'intervient pas auprès des FAI. Avec l'État, elle s'assure que la construction

du réseau respecte le calendrier et les objectifs fixés à XpFibre.

Mon domicile ne peut pas être raccordé par mon fournisseur d'accès à internet (FAI) : que se passe-t-il ?

Lorsqu'un technicien d'un FAI ne parvient pas à réaliser le raccordement au réseau d'un domicile éligible, cela signifie qu'il y a un "échec raccordement" qui peut provenir :

- Soit d'un problème venant du réseau et nécessitant une intervention de XpFibre. Dans ce cas, le FAI doit

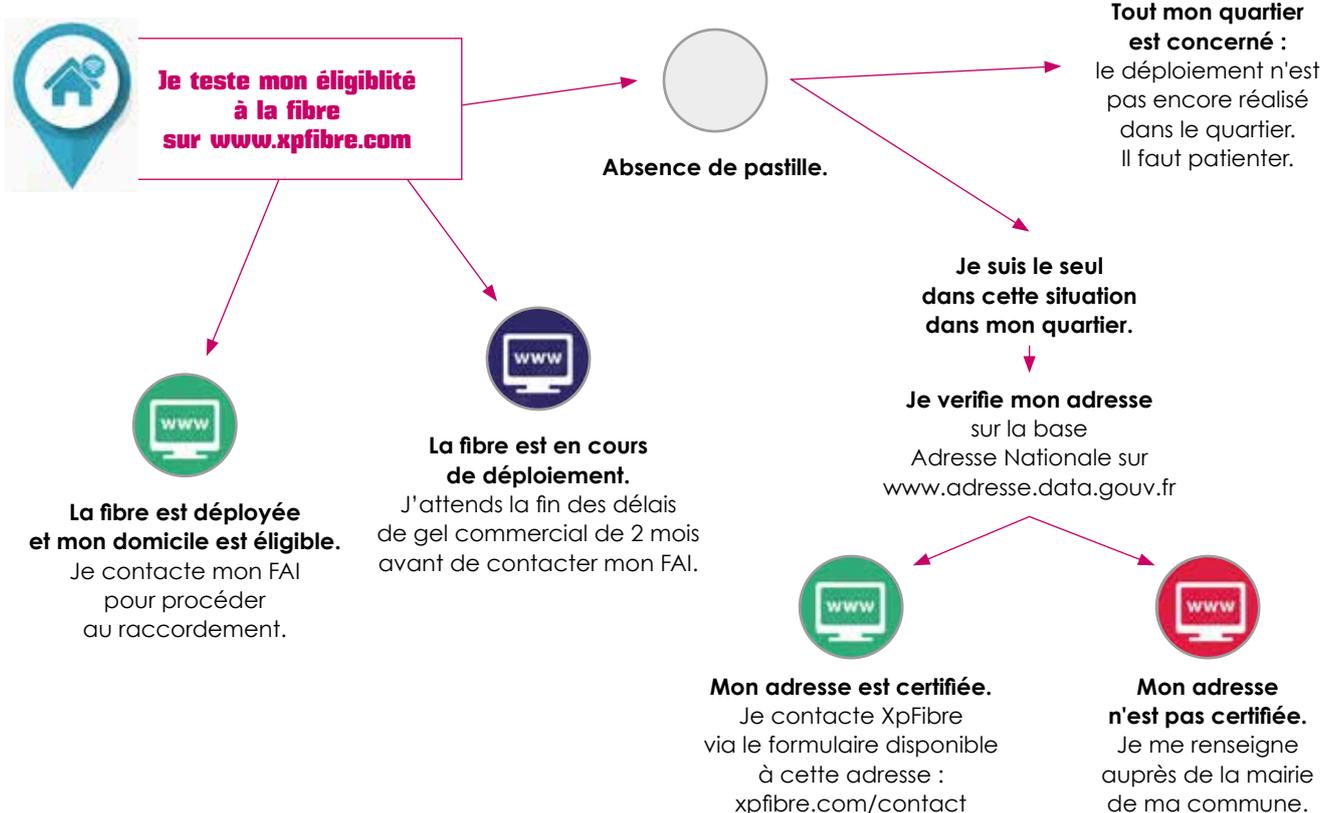
absolument signaler le problème à XpFibre via un "ticket incident". Une intervention sera alors programmée par XpFibre.

- Soit d'un problème entre le réseau et le domicile du client. Dans ce cas, c'est au FAI d'intervenir et de finaliser le raccordement. ■

Retrouvez plus de réponses à vos questions sur le site www.xpfibre.com, onglets "Liens utiles" et "Une question ?".

Vous pourrez également y déclarer un dommage réseau ou la construction d'une maison neuve.

Je veux être raccordé à la fibre : que dois-je faire ?



La parole à...

GROUPE MAJORITÉ COMMUNAUTAIRE DE TULLE AGGLO

Quelqu'un a dit : "c'est la fin de l'abondance !", au-delà de la discussion que nous pourrions aisément entamer sur cette affirmation tant de personnes souffrent de privations dans notre pays ou même ici, à Tulle, ou ailleurs, dans ce monde où tellement n'ont pas pour se nourrir, subissent les conflits, les déplacements, les dictatures, fuient la misère, nous les retrouvons parfois échouées sur nos côtes ; alors oui, ce n'est pas la fin de l'abondance mais peut être simplement la fin de la gabegie, du gaspillage, de la dilapidation de notre patrimoine ou plus simplement, la fin du rêve, le retour à la réalité, la fin du déni et le retour sur terre et sa finitude. Un virus, un conflit à nos portes sont les révélateurs de nos faiblesses, de notre dépendance, de notre manque de résilience résultant de notre procrastina-

tion permanente quant à la nécessité de revoir notre mode de vie biberonné qu'il était aux énergies fossiles peu coûteuses, sinon en divers polluants et autres gaz à effet de serre.

Ici comme ailleurs, certains faisaient l'autochèque, et peut être continuent-ils encore (nous ne manquons pas de sable en Corrèze), se moquant par exemple, de projets explorant de nouvelles voies en termes de production et d'installation agricole. Qu'il est facile de caricaturer une idée, de la déformer, de la critiquer pour lui nuire et l'empêcher d'éclore, quand soi-même on est incapable de seulement en proposer une seule ou à minima d'apporter sa pierre à l'édifice ! On fait rire l'assistance, on s'épargne du travail, on s'exonère de ses responsabilités, on fait du populisme, on est dans la facilité.

Pendant ce temps-là, comme la fourmi de la fable, l'agglo, discrètement mais assurément travaillait pour l'intérêt général en se dotant d'une feuille de route qui veut, d'ici 2050, diviser par 2 sa consommation énergétique et multiplier par 2,5 sa production d'énergie renouvelable : 27 millions d'euros pour notre territoire, pour nous tous, pour notre avenir. Des outils, une ingénierie et des projets, pour que cette transformation sociétale qui est devant nous et qui peut faire peur soit une chance et une opportunité pour le pays de Tulle. N'écoutons plus les cassandres, les donneurs de leçon, les "c'étaient mieux avant", les "y'a qu'à, faut qu'on", mobilisons-nous, il est temps et prenons notre part, ici, pour nous et nos enfants. ■

GROUPE OPPOSITION

La dernière assemblée communautaire a décidé par un vote majoritaire de consacrer un million d'euros à la création d'un tiers lieu sur le site de l'Estrade à Naves. Si l'on s'en tient à la présentation famélique du dossier, il s'agirait par cet investissement colossal, de favoriser le retour à la terre pour « un public non averti ».

Dès lors, vos interrogations sont légitimes : Tulle agglo a-t-elle une vocation sociale, de l'insertion à la réinsertion ? Pourquoi Tulle agglo veut-elle initier des actions relevant de la chambre d'agriculture ? Et pourquoi les acteurs institutionnels du monde agricole ont-ils été écartés ? Interpellés par les membres de l'Opposition pour obtenir des éclaircissements sur les actions à venir et les publics visés, les porteurs du projet se sont montrés évasifs pour ne pas dire embarrassés en étant incapables de fournir des perspectives.

Du tiers lieu à l'autogestion

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour appréhender la nature des adeptes visés par

ce projet politique. Ce seront principalement des néoruraux en mal de retour au terroir à qui Tulle agglo donnera l'illusion que le maraichage pourra leur offrir un déploiement complémentaire dans leur robinsonnade. Des expériences similaires ont écloré dans l'hexagone, ces tiers lieux veulent fédérer la plupart du temps des expériences disparates portées par des adeptes de la contre-culture qui profitent du système tout en le condamnant. Or si vous voulez vous installer agriculteur, vous devez passer un brevet professionnel pour être accompagné ensuite par la chambre lors de vos installations. C'est le dispositif le plus pertinent.

De Notre Dame des Landes à Redenat

A l'échelle nationale, ces groupuscules sont en train de paralyser l'agriculture en l'empêchant de s'adapter aux nouveaux enjeux climatiques. Les contestations sur la création de bassines en sont les marques les plus visibles. En Corrèze comme ailleurs, nous voyons fleurir une nouvelle génération marquée par un

engagement à l'extrême gauche, sans expérience qui rêve son rapport à la terre en s'enfermant dans des logiques sectaires. En 2018, notre département a été désigné comme territoire d'expérimentation pour les Contrats de transition écologique. Le projet hydraulique de Redenat est resté jusqu'à cette heure, lettres mortes. Facilitons l'installation des apôtres de Notre Dame des Landes sur notre territoire et c'est le gage des blocages à venir.

Tenir les cordons de la bourse

Au moment où une crise énergétique amoindrit ses capacités de fonctionnement, Tulle agglo doit mettre un terme à ces égarements. Ces investissements inconséquents seront payés par les contribuables dont les taxes augmentées participent à affaiblir leur pouvoir d'achat. A l'Estrade, une première récolte de pommes de terre a été prélevée avec un résultat semble-t-il peu probant. Ce sont les agents municipaux de Naves qui les auraient ramassées... Tout est dit.

Meilleurs vœux à tous. ■



CNL / © Au de Samama pour les Nuits de la lecture 2023

Nuits de la lecture

19-22
janvier
2023

La peur